

DEPARTEMENT
de Maine-et-Loire
ARRONDISSEMENT
d'ANGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de
**MORANNES SUR
SARTHE -
DAUMERAY**

Séance du **LUNDI 03 JUIN 2024**

Le 03 juin 2024 à 19h30, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 28 mai 2024 – Nombre de membres 29 – Présents 23.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRÉ SUR SARTHE et adjointe,

DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,

ATANI Béatrice, LEDERNET Christian, RENAULT Alexandra, CHERBONNIER Noël, CHERRÉ Christelle, GUÉRY Louis, LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine, BONNAVENTURE Mickaël, adjoints,

CLÉMOT Dany, DELUK – de BUYSSCHER Véronique, DIARD Françoise, ETOURNEAU Patrice, FRESNEAU Éric, FREULON Véronique, GUITTON Sébastien, HUMEAU Emmanuelle, LANGLAIS Hélène, LETHIELLEUX Joëlle, MOGUET Françoise, THIBAUT Jean-Paul, conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration : de MIEULLE Roger (pouvoir à MOGUET Françoise), DUPUIS Virginie (pouvoir à BONNAVENTURE Mickaël), MARTIN Denis (pouvoir à CHERBONNIER Noël), SIMON Emmanuel (pouvoir à LECOURT Sylvie).

Absents excusés : ALLARD Mickaël, de RICHEMONT Xavier.

Absents: Néant.

Secrétaire de Séance : CHERBONNIER Noël.

DCM N° 2024 – 039 : MODIFICATION DE SENTIERS PEDESTRES INSCRITS DANS LE PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADES ET DE RANDONNEES NON MOTORISEES (PDIPR)

Considérant l'approbation le 3 juillet 1995 par l'Assemblée Départementale, du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) dont la vocation est d'assurer, dans le respect de la réglementation, la protection juridique des chemins communaux inscrits au plan, la continuité des itinéraires de promenade et de randonnée afin de permettre la libre circulation sur ces espaces.

Considérant l'approbation le 29 septembre 2008 par l'Assemblée Départementale, du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) dont la vocation est le recensement sélectif des Espaces, Sites et Itinéraires dédiés aux sports de nature.

Considérant que tout ajout ou modification d'itinéraires peut faire l'objet, sur proposition de la commune, d'une décision de la Commission Permanente du Conseil Général par délégation. Cette délibération entraîne l'entretien de ces itinéraires et sa signalisation par la CCALS et le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Maine et Loire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Demande la modification au PDIPR des trois circuits ci-dessous :

- Circuit pédestre de « Doucé » (DAUMERAY),
- Circuit pédestre « Sur les Pas de Rouget le Braconnier » (DAUMERAY),
- Circuit pédestre « Les Hauts de Morannes » (MORANNES).

Les nouvelles portions, suite à cette modification, remplaceront les anciennes portions non empruntées, en terme d'entretien.

Les cartographies de ces trois circuits sont annexées à la présente délibération.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à ces modifications.

La présente délibération sera déposée en préfecture.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Marie CARDOEN.



Accusé de réception en préfecture
049-200064566-20240603-DCM2024-039-DE
Date de télétransmission : 20/06/2024
Date de réception préfecture : 20/06/2024